



Libye: le Représentant spécial s'inquiète des violations de l'embargo sur les armes et de l'escalade militaire, en dépit des engagements pris à Berlin

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a fait part, ce matin au Conseil de sécurité, de son inquiétude face aux nombreuses violations de l'embargo sur les armes et à la reprise des combats, alors même que les parties avaient décidé, le 19 janvier dernier à la Conférence de Berlin sur la Libye, de respecter le cessez-le-feu et de s'engager dans un processus politique.

Intervenant depuis Brazzaville, en République du Congo, où il a participé au huitième Sommet des chefs d'État du Comité de haut niveau sur la Libye de l'Union africaine, M. Ghassan Salamé a expliqué qu'à Berlin, les pays et les organisations régionales ont convenu de ne pas interférer dans les affaires intérieures de la Libye et de se conformer à l'embargo sur les armes imposé par l'ONU. Les 55 points du Communiqué final prennent en compte l'ensemble des questions relatives au problème libyen, un dispositif renforcé par le plan opérationnel détaillé de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

La Conférence a eu lieu dans un contexte marqué par la trêve obtenue le 8 janvier par les Présidents Vladimir Putin et Recep Tayyip Erdoğan et acceptée par les deux parties au conflit. Mais cette trêve a fait long feu, en particulier à Tripoli où s'abattent tirs d'artillerie et pilonnages aveugles. Des combats font également rage à l'extérieur de la capitale. Le 26 janvier, l'Armée nationale libyenne (ANL) a lancé une offensive contre les forces du Gouvernement d'entente nationale. Des renforts militaires sont enregistrés dans les deux camps, ce qui fait craindre un embrasement régional. Les belligérants reçoivent des pays étrangers, équipements sophistiqués, combattants et conseillers, en violation flagrante de l'embargo sur les armes et des engagements pris à Berlin.

« Je partage la colère de M. Salamé devant le comportement cynique de certains États », a avoué l'Allemagne, puisque parmi les fournisseurs, on compte plusieurs pays qui ont participé à la Conférence de Berlin, ont dénoncé les États-Unis. « Le temps est venu pour ceux qui ont violé les résolutions existantes du Conseil de sécurité d'en subir les conséquences », ont-ils annoncé. Les ingérences étrangères et les appuis militaires doivent cesser, s'est impatientée, à son tour, la France, en pensant « en particulier à la Turquie ». Elle a jugé important que les pays voisins de la Libye, au-delà de ceux présents à Berlin, comme l'Algérie ou l'Égypte, soient associés au suivi et à la mise en œuvre des conclusions de la Conférence. La France a dit penser particulièrement à la Tunisie, au Maroc, au Tchad et au Niger. Ce dernier a prévenu que sans une solution à la crise libyenne, le Sahel restera exposé aux affres du terrorisme, d'autant plus que « l'internationale terroriste » y envoie ses adeptes les plus dangereux et les plus aguerris.

Le Niger a appelé le Conseil à prendre en compte les conclusions de la réunion du Comité de haut niveau de Brazzaville lesquelles seront validées par le prochain Sommet de l'Union africaine prévu dans quelques jours à Addis-Abeba. Le Conseil, a acquiescé la Tunisie, soutenue par la Libye, doit associer l'Union africaine au processus car « la concertation des efforts est cruciale ». L'idée du Représentant spécial d'obtenir du Conseil une résolution approuvant les conclusions de Berlin a été soutenue par toutes les délégations, afin d'envoyer un signal fort aux « fauteurs de troubles ». La « crédibilité » du Conseil a été mise en avant par la Fédération de Russie car « le règlement de la crise libyenne ne doit pas servir à se lancer dans une compétition ». Nous avons des contacts avec toutes les parties, mais n'en soutenons aucune en particulier, a-t-elle souligné.

Les deux parties, a indiqué le Représentant spécial, ont transmis à Berlin les noms de leurs représentants à la Commission militaire mixte « 5+5 » à Genève, dont les travaux doivent être lancés dès que possible, mais la délégation de l'ANL n'a pas encore confirmé sa participation. M. Salamé a dit son intention de rencontrer dans deux jours, le général Khalifa Haftar, chef de l'ANL, « un individu assoiffé de pouvoir », a tranché la Libye. Le peuple libyen, a-t-elle prévenu, perd confiance devant une communauté internationale qui semble placer « l'agresseur et l'agressé sur un pied d'égalité ».

Comment, s'est-elle indignée, les forces du maréchal Haftar, responsables des bombardements, peuvent-elles se prétendre « nationales » alors qu'elles tuent des jeunes libyens, multipliant assassinats et enlèvements? La Libye a dénoncé l'influence des Émirats arabes unis et même de l'Égypte, « grande sœur du monde arabe », sans oublier « les forces spéciales françaises ». Le meilleur moyen de régler la crise est de respecter la volonté du peuple libyen, a pronostiqué la Libye, en saluant les efforts de la Turquie et de la Fédération de Russie.

Il est impératif, a souligné le Représentant spécial, que la Commission militaire mixte se réunisse sous les auspices de l'ONU pour transformer la trêve en cessez-le-feu et discuter des modalités d'un mécanisme de contrôle du cessez-le-feu, un processus pour lequel le soutien collectif du Conseil de sécurité est « vital ». Consolider la trêve est indispensable pour assurer le lancement du Forum politique libyen, qui doit permettre aux parties de préparer la transition

institutionnelle. « Les Libyens doivent avoir l'espoir que la communauté internationale ne les abandonne pas », a insisté M. Salamé.

LA SITUATION EN LIBYE (S/2020/41 (<https://undocs.org/fr/S/2020/41>))

Déclarations

Intervenant depuis Brazzaville, en République du Congo, où il a participé au huitième Sommet des chefs d'État du Comité de haut niveau sur la Libye de l'Union africaine, M. GHASSAN SALAMÉ, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), a tout d'abord informé les membres du Conseil de sécurité sur les événements survenus depuis le compte rendu du Secrétaire général, le 21 janvier dernier, consacré aux conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye. Quand ont débuté les consultations préparatoires à cette conférence, nous savions que nous devions nous mobiliser pour enrayer la spirale du chaos et de la guerre civile en Libye, a-t-il précisé, remerciant au passage la Chancelière allemande, Angela Merkel, pour ses inlassables efforts en amont de la Conférence organisée le 19 janvier.

À Berlin, a poursuivi M. Salamé, les représentants des pays concernés et des organisations régionales ont convenu de ne pas interférer dans les affaires intérieures de la Libye et de se conformer à l'embargo sur les armes imposé par l'ONU. Les 55 points du Communiqué final prennent en compte l'ensemble des questions relatives au problème libyen, a-t-il assuré, ajoutant que ce dispositif est renforcé par le plan opérationnel détaillé de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Cet effort conséquent visait à unifier la communauté internationale sur la question libyenne et à offrir aux Libyens la perspective d'une protection internationale, a indiqué le Représentant spécial.

La Conférence a eu lieu dans un contexte marqué par la trêve obtenue le 8 janvier par les Présidents Vladimir Putin et Recep Tayyip Erdoğan et acceptée par les deux parties au conflit, a rappelé M. Salamé. Après le lancement de cette trêve, le 12 janvier, la réduction sensible de la violence a offert un répit aux habitants de Tripoli. Mais au vu des récents développements sur le terrain, cette trêve a fait long feu, a-t-il déploré, faisant état d'une intensification des échanges de tirs d'artillerie à Tripoli ces derniers jours et d'une augmentation du nombre de victimes en raison de pilonnages aveugles. Depuis le 6 janvier, a-t-il dit, les incidents liés au conflit ont fait au moins 18 morts et trois blessés parmi la population civile. Quatre enfants, tous âgés de moins de 12 ans, ont notamment péri dans le bombardement de la zone de Hadba.

Des combats font également rage à l'extérieur de Tripoli, a poursuivi le Chef de la MANUL. Le 26 janvier, l'Armée nationale libyenne (ANL) a ainsi lancé une offensive contre les forces du Gouvernement d'entente nationale dans la zone d'Abou Grain, au sud de Misrata, faisant des dizaines de victimes de part et d'autre. Ces affrontements se sont accompagnés de frappes opérées par des aéronefs à voilure fixe de l'ANL et des drones des deux parties. Le Représentant spécial s'est aussi déclaré préoccupé par les renforts militaires enregistrés par les deux camps, ce qui fait craindre un embrasement plus large de la région. Les belligérants ont continué de recevoir de pays étrangers des équipements sophistiqués, des combattants et des conseillers, en violation flagrante de l'embargo sur les armes et des engagements pris à Berlin. L'ANL a renforcé ses positions le long de la ligne de front à Tripoli, avec notamment l'appui de combattants étrangers, a-t-il indiqué, ajoutant que des avions cargo acheminent quotidiennement des équipements à cette partie dans l'est de la Libye.

Dans le même temps, plusieurs milliers de combattants étrangers pro-Gouvernement d'entente nationale ont été envoyés à Tripoli et déployés aux côtés des forces libyennes, a encore précisé M. Salamé, selon lequel ces forces, soutenues par une puissance étrangère, ont aussi installé des systèmes de défense antiaérienne dans tout l'ouest du pays. Ces manœuvres de renforcement, qui violent l'esprit et la lettre de la Conférence de Berlin, risquent de provoquer une conflagration plus dangereuse, a-t-il mis en garde, appelant les parties et leurs alliés étrangers à s'abstenir de toute action irresponsable et à renouveler leur engagement en faveur d'un cessez-le-feu.

Comme le Secrétaire général l'a expliqué le 21 janvier, les deux parties ont transmis à Berlin les noms de leurs représentants à la Commission militaire mixte à Genève, dont les travaux doivent être lancés dès que possible, a-t-il ajouté. Selon lui, les représentants du Gouvernement d'entente nationale sont prêts à s'y engager mais la délégation de l'ANL n'a pas encore confirmé sa participation. M. Salamé a cependant déclaré qu'il prévoit de rencontrer le général Khalifa Haftar, chef de l'ANL, dans deux jours à Rajma afin d'évoquer cette question. Pour le Représentant spécial, il est impératif que la Commission se réunisse sous les auspices de l'ONU pour transformer la trêve en cessez-le-feu et discuter des modalités d'un mécanisme de contrôle du cessez-le-feu, un processus pour lequel le soutien collectif du Conseil de sécurité est, selon lui, « vital ».

Consolider la trêve est en effet indispensable pour assurer le lancement du Forum politique libyen, qui doit permettre aux parties de préparer la transition institutionnelle. Toutefois, a-t-il dit, le processus de sélection des délégués n'est pas encore achevé, en dépit du soutien apporté par la MANUL. Si les profondes divisions de la Chambre des représentants ont jusqu'à présent empêché la désignation des délégués, le processus de sélection a néanmoins pu débuter hier.

M. Salamé a ensuite indiqué que le comité de suivi de la Conférence de Berlin sera opérationnel dans les prochains jours avec la formation de quatre groupes de travail centrés sur les volets politique, militaire et économique ainsi que sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Ces mécanismes permettront de faire en sorte que ceux qui font obstacle au processus, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Libye, seront tenus pour responsables, a-t-il souligné.

S'agissant de l'économie libyenne, elle est de plus en plus instable en raison du conflit, a-t-il signalé, précisant notamment que la compagnie pétrolière nationale (NOC) a déclaré l'état de force majeure sur ses exportations depuis les ports de l'est du pays à la suite de manifestations hostiles. Le 20 janvier, cet état a été étendu à tous les ports du fait des pressions exercées par les forces proches de l'ANL pour stopper la production dans les champs de Sharara, Hamada et al-Feel. Ce blocus entraîne des pertes évaluées à 55 millions de dollars par jour, a-t-il précisé, évoquant une perte totale qui atteint aujourd'hui 622 millions de dollars.

S'agissant de la situation humanitaire, le Représentant spécial a indiqué que, depuis le début du conflit en avril dernier, plus de 149 000 personnes ont dû fuir de la zone de Tripoli. Le 22 janvier, plus de 120 écoles restaient fermées dans les secteurs d'Ain Zara et Abou Salim de Tripoli, privant d'éducation au moins 70 000 enfants. De plus, 26 infrastructures de santé ont subi des dommages dans cette zone, dont 12 ont dû être fermées. Par ailleurs, au moins 953 migrants ont regagné la Libye au cours des deux premières semaines de 2020 et la plupart ont été placés dans des centres de détention où leurs droits sont bafoués. Ces personnes font partie du millier de migrants qui ont quitté le pays par la mer le 1er janvier, a-t-il expliqué, se disant inquiet compte tenu des faibles capacités de recherche en Méditerranée.

M. Salamé s'est également déclaré préoccupé par les disparitions forcées et les détentions arbitraires signalées à Syrte et imputées à des groupes armés depuis la prise de la ville par l'ANL le 6 janvier. La MANUL a d'autre part été informée de la libération de centaines de prisonniers, en contradiction avec la loi libyenne, afin qu'ils combattent dans les rangs du Gouvernement d'entente nationale. Le Représentant spécial a aussi salué l'appel lancé par plusieurs États Membres le 17 janvier en faveur de la libération immédiate de Mme Siham Sergewa, membre de la Chambre des représentants arrêtée à son domicile de Benghazi. Enfin, il a exprimé l'espoir que l'élan créé le 19 janvier à Berlin et aujourd'hui à Brazzaville sera repris à son compte par le Conseil et par les parties libyennes. « Les Libyens doivent avoir l'espoir que la communauté internationale ne les abandonne pas », a-t-il conclu, estimant que l'adoption d'une résolution reprenant les conclusions de Berlin enverrait un « signal décisif ».

S'exprimant en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, M. MATHIAS LICHARZ (Allemagne) a présenté son rapport qui couvre la période allant du 5 septembre 2019 au 29 janvier 2020, au cours de laquelle le Comité a tenu trois consultations informelles et mené des travaux additionnels en vertu d'une procédure d'approbation tacite.

Le Président a rappelé que, lors de la plus récente des trois consultations, le Comité a entendu une présentation du Groupe d'experts à propos de son rapport final soumis en application de la résolution 2441 (2018). Les membres du Comité ont exprimé leurs préoccupations face à la non-mise en œuvre de l'embargo sur les armes en particulier, aux violations constatées et aux attaques commises contre les civils. Sur les quatre recommandations soumises par le Groupe d'experts, le Comité a décidé d'en mettre deux en œuvre, l'une sur le gel des avoirs et l'autre sur la mise à jour de la liste des sanctions. Depuis la présentation au Conseil du rapport final, le Groupe d'experts a présenté au Comité une mise à jour de l'accord de sécurité signé entre la Libye et la Turquie, compte tenu de son rôle dans la surveillance de l'embargo.

Le 12 septembre dernier, a poursuivi le Président, le Comité a reçu, à la demande de la Libye, un exposé du Président du Conseil d'administration de l'Autorité libyenne d'investissement, une entité figurant sur la Liste. Lors de la discussion qui a suivi, les membres du Comité ont souligné la nécessité de préserver l'intégrité et la valeur des avoirs libyens gelés, « au profit du peuple libyen ». S'agissant des interdictions de voyager, le Comité a, au cours de la période considérée, approuvé deux demandes d'exemption présentées par Mme Aicha Qadafi et Mme Safia Farkash Al-Barassi, au titre du paragraphe 16 a) de la résolution 1970 (2011). En ce qui concerne le gel des avoirs, aucune décision négative n'a été prise par le Comité relativement à la notification, soumise par Bahreïn, au sujet des dépenses de base de l'Autorité libyenne d'investissement. Enfin, en ce qui concerne les mesures visant à prévenir les exportations illicites de pétrole, y compris le pétrole brut et les produits raffinés, le Comité étudie un projet de notice d'aide à la mise en œuvre de ces mesures, préparé par le Groupe d'experts, pour aider les États Membres.

M. JONATHAN GUY ALLEN (Royaume-Uni) a salué le processus de Berlin et demandé que les engagements pris soient honorés. Néanmoins, la situation s'est aggravée, la Libye étant au bord du désastre, a-t-il regretté. Inquiet des violations de l'embargo sur les armes, il a appelé tous les pays à le respecter et exhorté les parties libyennes à s'accorder sur un cessez-le-feu et à se réunir au sein de la Commission militaire mixte « 5+5 ». Le représentant s'est en outre dit préoccupé par les frappes contre des zones résidentielles. La Conférence de Berlin, a-t-il conclu, a été cruciale en ce qu'elle a réuni les acteurs clefs. Mais la situation sur le terrain est extrêmement préoccupante et il est essentiel que le Conseil présente un front uni sur ce dossier. Le représentant a apporté un appui « sans équivoque » à la MANUL et au processus politique. Il n'y a pas d'autre solution, a-t-il prévenu.

Mme KELLY CRAFT (États-Unis) a rappelé qu'il y a moins de deux semaines, les dirigeants du monde se sont réunis à Berlin pour débattre de la situation en Libye et qu'ils ont appelé à un cessez-le-feu durable surveillé par l'ONU. Les dirigeants, a-t-elle affirmé, ont rejeté toute ingérence étrangère « toxique ». Malheureusement, la promesse de Berlin est déjà menacée, s'est lamentée la représentante, devant les nouvelles violations flagrantes de l'embargo sur les armes, y compris le déploiement de combattants et de mercenaires étrangers et les livraisons d'armes, de munitions et de systèmes de défense avancés. Parmi les fournisseurs, on compte plusieurs pays qui ont participé à la Conférence de Berlin, s'est-elle étonnée.

« Le temps est venu pour ceux qui ont violé les résolutions existantes du Conseil de sécurité d'en subir les

conséquences », a-t-elle averti. Elle a appelé au strict respect de l'embargo sur les armes et exhorté les parties libyennes à honorer la trêve fragile qu'elles ont elles-mêmes respectée au cours des dernières semaines. L'engagement en faveur des pourparlers « 5+5 » prévus par la MANUL sera un signal important de la détermination de chaque partie à trouver une solution qui évite une inutile effusion de sang. Mme Craft a précisé que le cessez-le-feu est certes une étape cruciale, mais il ne devrait pas être l'objectif final. De ce fait, tout cessez-le-feu doit créer un espace pour des discussions sérieuses et concrètes entre les Libyens sur la façon de résoudre les problèmes qui ont conduit au conflit.

Parmi les tâches difficiles à mener, elle a parlé du démantèlement des milices extrémistes, de l'enracinement de l'économie libyenne dans la transparence et l'état de droit, au profit de tous les Libyens, et de l'assurance qu'aucun groupe ou saboteur ne prendra en otage le processus politique. Aucun groupe ne devrait être autorisé à détourner la production nationale de pétrole. C'est le peuple libyen qui souffre de l'effondrement des revenus du pays, a-t-elle rappelé. Le blocus actuel de la production de pétrole doit donc être levé. Les menaces contre les civils doivent cesser, a demandé Mme Craft qui a plaidé pour que les personnes déplacées soient autorisées à rentrer volontairement et en toute sécurité dans leurs foyers.

Mme ANNE GUEGUEN (France) a estimé que la Conférence de Berlin a permis de renforcer le consensus international nécessaire à une sortie de crise. L'embargo sur les armes doit être respecté et nous déplorons que plus de 50 violations aient été recensées par la MANUL la semaine dernière, a dit la représentante. Les interférences étrangères et les appuis militaires alimentent le conflit et doivent cesser, a-t-elle poursuivi, en pensant « en particulier à la Turquie ». Elle s'est dite vivement préoccupée par la présence croissante de combattants syriens et étrangers qui continuent à affluer dans le pays, en contravention avec les engagements pris à Berlin, laissant craindre une escalade régionale du conflit libyen. Elle a en outre jugé important que les pays voisins de la Libye, au-delà de ceux présents à Berlin, comme l'Algérie ou l'Égypte, soient associés au suivi et à la mise en œuvre de la Conférence. « Nous pensons particulièrement à la Tunisie, au Maroc, au Niger et au Tchad. »

Elle a qualifié l'escalade des tensions sur le terrain, après deux semaines de trêve, « d'extrêmement préoccupante ». Elle doit cesser immédiatement, a exhorté Mme Gueguen, avant de plaider pour une solution politique répondant aux attentes de tous les Libyens. Afin de maintenir la dynamique positive de Berlin et d'accompagner la reprise du processus politique, le Conseil de sécurité doit envoyer, à l'unisson, un message fort à tous les acteurs concernés en Libye, a poursuivi la déléguée française. Mme Gueguen a appelé le Conseil à endosser rapidement et sans détours les conclusions de la Conférence de Berlin par une résolution robuste, qui apportera un soutien fort et sans équivoque à la médiation onusienne en Libye. Ce soutien devra être substantiel et opérationnel, qu'il s'agisse de la surveillance du cessez-le-feu, du respect de l'embargo sur les armes ou plus largement de la mise en œuvre simultanée des six volets de Berlin.

Mme BERIOSKA ILUMINADA MORRISON GONZÁLEZ (République dominicaine) a fait part de son inquiétude devant les attaques contre des cibles civiles en Libye. Elle a invité les parties à agir de bonne foi et à respecter le cessez-le-feu, arguant que le peuple libyen ne peut pas continuer à pâtir de l'incapacité du Conseil de sécurité à faire respecter l'embargo sur les armes. Elle a appelé le Conseil à afficher son unité et a rappelé que cela fait six mois que la députée Siham Sergewa a disparu à Benghazi, avant de demander que la lumière soit faite sur la question. Toute attaque contre les représentants du peuple est une attaque contre la démocratie, a-t-elle martelé, avant de demander au Gouvernement libyen de mettre fin aux détentions arbitraires, notamment celles d'enfants, et d'améliorer les conditions de vie dans les centres de détention.

Mme INGA RHONDA KING (Saint-Vincent-et-les Grenadines) s'est déclarée troublée par les difficultés à trouver une solution à un conflit qui fait rage depuis neuf ans. Si la priorité doit aller au bien-être des Libyens, il importe de ne pas oublier tous les pays voisins, du Sahel à l'Europe, qui sont affectés par le conflit. Aux yeux de la représentante, il est urgent de parvenir à une désescalade. La Conférence de Berlin, a-t-elle rappelé, a permis de lancer un clair message en faveur de l'arrêt des violences, à commencer par les attaques contre les populations civiles. La représentante s'est félicitée de ces efforts et a encouragé l'implication de tous les voisins de la Libye et des autres parties affectées dans le processus. Réitérant l'importance d'un dialogue libyen sous les auspices de l'ONU, elle a également salué les efforts de dialogue menés à Moscou, à Alger et à Brazzaville.

Elle a d'autre part applaudi la décision des parties au conflit de nommer des représentants à la Commission militaire mixte. Elle les a appelées à entamer des négociations pour parvenir à un cessez-le-feu permanent. Dans le même temps, a-t-elle ajouté, tous les États Membres doivent se conformer et mettre en œuvre l'embargo sur les armes, conformément à la résolution 1970 (2011) du Conseil. Depuis 2011, a-t-elle déploré, 19 résolutions sur la situation en Libye ont été adoptées mais nous savons tous que l'embargo sur les armes continue d'être violé en toute impunité. En conséquence, la situation libyenne ne pourra être résolue que si les États Membres respectent leurs obligations au regard du droit international, a-t-elle conclu, réaffirmant qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit.

M. DIAN TRIANSYAH DJANI (Indonésie) a salué le processus de Berlin, comme étant complémentaire des efforts onusiens. Appuyer les Libyens relève de la responsabilité de tous, pas seulement de ceux qui étaient présents à Berlin ou de ceux qui sont au Conseil de sécurité. Le représentant a appelé la communauté internationale à fournir un appui « honnête et sans arrière-pensées » et à éviter d'aggraver la situation. Jugeant prioritaire la protection des Libyens, il a voulu que cessent les bombardements contre les zones résidentielles et les infrastructures civiles. « Cela doit cesser », a-t-il insisté, avant d'appeler les Libyens à soutenir, à leur tour, les efforts internationaux. Le rôle des voisins et des organisations régionales est très important, a-t-il ajouté, plaidant pour la prise en compte de leur perspective

« unique ». Rappelant ensuite que la mission du Conseil de sécurité est de « sauver des vies », le représentant a estimé qu'il est temps d'agir. Dix mois après le début de l'agression, le Conseil n'est toujours pas parvenu à une réponse « formelle » pour y remédier.

M. VASSILY A. NEBENZIA (Fédération de Russie) a fait part de sa préoccupation face aux violations de l'embargo sur les armes, ce qui déstabilise la situation en Libye et dans tout le Sahel. Il a rappelé que la Libye ne s'est pas retrouvée au seuil de la catastrophe ces derniers jours, mais bien depuis 2011 quand ses institutions ont été détruites. Nous avons pris part aux préparatifs de Berlin, après avoir invité les parties libyennes à Moscou le 13 janvier dernier, en collaboration avec la Turquie, a rappelé le représentant. C'est aux Libyens de régler leurs problèmes, a-t-il souligné, ajoutant que son pays a des contacts avec toutes les parties et n'en soutient aucune en particulier. Il est « indispensable », a-t-il jugé, de savoir ce que les parties libyennes pensent de tous les aspects des conclusions de Berlin. Le représentant a espéré le démarrage rapide de la Commission militaire mixte « 5+5 ».

Quant à la crédibilité évoquée par le Représentant spécial, il a espéré que les décisions du Conseil de sécurité seront effectivement empreintes de cette crédibilité, car « le règlement de la crise libyenne ne doit pas servir à se lancer dans une compétition ». Il faut tenir compte des préoccupations des pays voisins et de l'avis des organisations régionales.

M. WU HAITAO (Chine) a jugé constructifs les derniers efforts internationaux et appelé à une bonne mise en œuvre des engagements pris à la Conférence de Berlin. Le Conseil doit adopter une résolution concrète le plus rapidement possible, a-t-il estimé, jugeant que la priorité des priorités est d'aboutir à un cessez-le-feu durable. À cette fin, le délégué a encouragé la convocation rapide de la Commission militaire mixte « 5+5 ». La communauté internationale, a-t-il insisté, doit soutenir l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Libye et appuyer la MANUL. Tous les efforts doivent être faits contre le terrorisme, a poursuivi le représentant, en appelant, en particulier, à la lutte contre le déploiement de combattants terroristes étrangers. La Libye ne doit pas devenir une « pépinière à terroristes », a-t-il mis en garde, avant de rappeler que les sanctions sont là pour favoriser une solution politique. Il faut donc respecter l'embargo sur les armes et maintenir l'unité du Conseil de sécurité sur le dossier libyen, a-t-il conclu.

Mme KAREN VAN VLIERBERGE (Belgique) a indiqué que son pays soutient le plan du Représentant spécial dans tous ses aspects, y compris économique et politique, sachant que ce plan est complémentaire au cessez-le-feu. La Belgique salue également les conclusions du processus de Berlin, lesquelles furent entérinées par l'ensemble des participants, le 19 janvier dernier. La représentante a estimé que ces conclusions constituent la meilleure chance d'éviter un conflit régional et d'obtenir une solution politique pour l'ensemble du peuple libyen. Elle a rappelé qu'au cours des derniers mois, la Belgique a systématiquement dénoncé les violations flagrantes de l'embargo sur les livraisons d'armes et appelé à un cessez-le-feu durable. La Belgique espère désormais que l'appel répété du Conseil de sécurité à la non-ingérence des acteurs extérieurs, au dialogue intralibyen et au respect de l'embargo sur les armes sera enfin concrétisé dans les faits.

Mme Van Vlierberge a ensuite fait part de sa préoccupation face aux informations qui indiquent que du matériel militaire et des renforts en mercenaires étrangers ont été fournis aux deux parties, et ce, même après la Conférence de Berlin. Elle s'est aussi dite préoccupée par le blocage de la production pétrolière, ce qui entraîne des conséquences désastreuses pour l'économie du pays et la population dans son ensemble. La Belgique appelle donc les parties libyennes, en particulier le maréchal Haftar, à soutenir les conclusions de Berlin et à s'engager constructivement avec la MANUL dans les préparatifs du Forum politique. La représentante a dit espérer que la réunion de Berlin permettra de mettre fin à l'ingérence de certains États, et qu'au contraire, ces derniers joueront désormais de leur influence auprès des parties libyennes de manière positive, en les encourageant sur la voie du dialogue.

La représentante a dénoncé les deux mémorandums d'accord signés entre le Gouvernement d'entente nationale et la Turquie, le premier parce qu'il enfreint les droits souverains d'autres États et le second parce qu'il renforce la dynamique militaire et porte en lui le potentiel d'une violation massive de l'embargo sur les armes. Elle a salué la nomination des délégués de chaque partie à la Commission militaire mixte « 5+5 » et les a exhortés à tenir une réunion productive. Elle a dit attendre avec impatience la reprise rapide d'un dialogue direct entre les parties libyennes au Forum politique proposé par le Représentant spécial.

Mme KGAUGELO THERMINA MOGASHOA (Afrique du Sud) a estimé que la prolongation du conflit en Libye exige du Conseil qu'il examine avec franchise ses origines et les raisons pour lesquelles il est devenu une guerre par procuration. La fragmentation de l'ordre et de la sécurité assurés par l'État a donné lieu à une prolifération d'innombrables groupes armés rivalisant pour le contrôle du pays et de ses ressources. Il s'agit là d'une des pires crises humanitaires à laquelle fait face notre continent, compte tenu des effets sur les civils libyens, les migrants et les réfugiés, a constaté à regret la représentante, en réitérant qu'il n'existe aucune solution militaire au conflit.

Elle a attiré l'attention sur l'insécurité dans la région du Sahel, conséquence de l'instabilité en Libye, les flux d'armes dans ce pays finissant aussi entre les mains de groupes armés opérant au Niger, au Tchad, en Mauritanie, au Mali et au Burkina Faso. Plus d'un million de personnes ont été déplacées dans ces pays après l'insurrection jihadiste en Afrique subsaharienne, a rappelé Mme Mogashoa. Soulignant ensuite l'impact de ce conflit sur les migrants et les réfugiés en Libye, la déléguée s'est dite préoccupée des frappes aériennes ayant pris pour cibles des centres de détention. Elle a ensuite salué l'Allemagne pour avoir accueilli la Conférence de Berlin à l'appui du processus en trois étapes de la MANUL. Elle a appelé à une coopération renforcée avec l'Union africaine, soulignant qu'une paix et une stabilité durables en Libye ne peuvent découler que d'une paix inclusive. À cet égard, la représentante a plaidé pour l'unification

des institutions nationales libyennes, à commencer par ses forces armées, et pour le respect de l'embargo sur les armes, qui doit être appliqué « sans exception ».

M. CHRISTOPH HEUSGEN (Allemagne) a appuyé, à son tour, les efforts du Représentant spécial et partagé sa « frustration » face à la situation actuelle en Libye. À l'instar de M. Salamé, il a dénoncé le fait que les pays qui se sont engagés à Berlin à s'abstenir de toute ingérence achèment maintenant des armes et des combattants en Libye. « Je partage la colère de M. Salamé devant le comportement cynique de certains États », a avoué le représentant, avant d'appeler tous les efforts pour que les parties libyennes se réunissent au sein de la Commission militaire mixte « 5+5 ». Le Conseil, a-t-il conclu, doit adopter rapidement une résolution entérinant les engagements pris à Berlin. Nous devons envoyer aux Libyens un message clair pour leur dire que « nous ne les abandonnons pas ». Une telle résolution serait aussi un signal fort aux « fauteurs de troubles », a ajouté le représentant.

M. GERT AUVÄÄRT (Estonie) s'est aussi félicité des engagements pris à Berlin lors d'une conférence qui a été une étape importante vers un processus politique intralibyen. Cette conférence a été un succès, a estimé le représentant, qui a jugé que des mesures concrètes doivent désormais être prises par les participants pour respecter leurs engagements. La mesure la plus urgente est de mettre un terme aux violations de l'embargo sur les armes, puisque l'implication des acteurs extérieurs ne fait qu'exacerber le conflit. Il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit car « le peuple libyen mérite mieux que cela », a dit le représentant. Il a demandé au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions aux « fauteurs de troubles ». Il a ensuite salué la désignation des membres de la Commission militaire mixte « 5+5 » et a espéré que la première réunion aura lieu au plus vite. Une Libye stable ne sera possible que grâce à un processus politique mené par les Libyens eux-mêmes et pour assurer le succès, ce processus doit être ouvert à tous, y compris aux femmes et aux jeunes.

Voisin de la Libye, a dit M. NIANDOU AOUGI (Niger), mon pays est directement concerné par la crise. Nous sommes plus que jamais disposés à contribuer aux efforts internationaux et régionaux pour le règlement pacifique du conflit. Le représentant a condamné « avec vigueur » l'ingérence étrangère et la violation « continue et manifeste » de l'embargo sur les armes, ajoutant que cet état de fait est caractérisé par une détérioration dangereuse de la situation humanitaire dans le pays. Il a prévenu que sans une solution à la crise libyenne, le Sahel restera exposé aux affres du terrorisme, d'autant plus que « l'internationale terroriste » y envoie ses adeptes les plus dangereux et les plus aguerris.

La Libye n'a pas besoin qu'on lui transfère d'autres armes et d'autres terroristes: elle a besoin de paix, a martelé le délégué. Il a réitéré la demande de l'Union africaine pour un cessez-le-feu entre toutes les parties, le retour au processus politique inclusif, le respect de l'embargo sur les armes et l'imposition de sanctions aux contrevenants. Il a enfin salué la tenue aujourd'hui-même de la réunion du Comité de haut niveau de l'Union africaine à Brazzaville, invitant le Conseil à prendre en compte les conclusions qui en découleront et qui seront validées par le prochain Sommet de l'Union africaine prévu dans quelques jours à Addis-Abeba.

M. MONCEF BAATI (Tunisie) a indiqué qu'il n'y a pas de solution militaire en Libye. Le chaos, l'instabilité et les affrontements militaires ont aggravé les souffrances du peuple libyen, s'est-il désolé, avant de lancer un appel aux parties libyennes pour qu'elles respectent la trêve. « Il n'y a pas de solution militaire en Libye », a-t-il répété, soulignant les résultats engrangés à la Conférence de Berlin et appelant à la poursuite des efforts. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et associer l'Union africaine au processus. La concertation des efforts est cruciale, a souligné le représentant, qui a insisté aussi sur le respect de l'embargo sur les armes et la levée des obstacles à la production de pétrole. Préservons l'élan de la Conférence de Berlin, a-t-il conclu.

M. PHAM HAI ANH (Viet Nam) a insisté sur un processus politique mené par les Libyens eux-mêmes, affirmant que c'est la seule solution viable pour mettre fin au conflit. Il a invité la communauté internationale à soutenir les conclusions de la Conférence de Berlin, appelant à une résolution du Conseil de sécurité en ce sens. Le représentant a ensuite condamné les attaques contre les civils, avant de prier les parties au conflit de faire preuve de retenue et de permettre le déploiement de l'aide humanitaire. Il a fermement appuyé le rôle des Nations Unies et des organisations régionales, sans oublier les voisins de la Libye qui sont directement affectés par la crise. À son tour, il a insisté sur le respect des sanctions arrêtées par le Conseil de sécurité, dont l'embargo sur les armes. Ces sanctions, a-t-il dit, doivent être bien ciblées afin de ne pas affecter le quotidien des populations, et elles doivent être levées quand les conditions le permettront.

M. TAHER M. T. ELSONNI (Libye) a insisté sur la perte de confiance du peuple libyen devant une communauté internationale qui semble placer « l'agresseur et l'agressé sur un pied d'égalité ». L'agression contre Tripoli n'est qu'un nouveau chapitre du chaos et la résilience de la ville est un symbole vivace de celle du peuple libyen. Ce sont ceux qui ont peur d'une Libye libérée de toute influence extérieure qui sapent la situation. Six représentants spéciaux se sont succédé depuis neuf ans, sans résultat tangible. Le Conseil, s'est impatienté le représentant, est « incapable » de mettre un terme à l'agression qui se poursuit depuis 10 mois. Cette agression, a-t-il confessé, était en préparation depuis de longues années, comme en témoigne l'afflux de mercenaires du Groupe Wagner, du Tchad et du Soudan. Les forces du maréchal Haftar, a-t-il accusé, sont responsables des bombardements, dont le tout récent contre l'Académie militaire de Tripoli qui a fait 32 morts. Comment cette armée peut-elle se prétendre « nationale » alors qu'elle tue des jeunes libyens, multipliant par ailleurs assassinats et enlèvements?

Pourtant, s'est étonné le représentant, l'agresseur et l'agressé sont placés sur un pied d'égalité, grâce aux pressions de pays comme les Émirats arabes unis. Le délégué s'est aussi étonné de l'implication de l'Égypte, « grande sœur du

monde arabe ». « Vous allez perdre votre pari », a-t-il pronostiqué aux pays qui soutiennent l'agression, en pensant aussi aux forces spéciales françaises. Que font-elles là? Ont-elles reçu l'autorisation du Conseil? Notre lutte contre l'agression est « légitime », a souligné le représentant. Il en a profité pour mettre en garde contre la marginalisation de l'Union africaine dont le maréchal Haftar « fait fi ».

Le délégué a salué les efforts de la Turquie et de la Fédération de Russie pour un véritable cessez-le-feu, ajoutant que les violations de l'agresseur depuis la Conférence de Berlin confirment qu'il ne veut pas la paix. Le représentant a appelé le Conseil à adopter une résolution pour appuyer les conclusions de Berlin et menacer les « fauteurs de troubles ». Le meilleur moyen de régler la crise est de respecter la volonté du peuple libyen, a-t-il déclaré. Il a mis en garde contre toute velléité de tutelle des ressources libyennes. Nous tendons la main à tous les amoureux de la paix. Nous nous approchions de cette paix, avant l'agression actuelle. La guerre n'est pas une guerre entre l'est et l'ouest de la Libye, c'est la guerre d'un seul individu assoiffé de pouvoir. « Mais personne ne réussira à nous diviser », a martelé le représentant.

 **À l'intention des organes d'information • Document non officiel.**
